**Zeitschrift:** Générations : aînés

**Herausgeber:** Société coopérative générations

**Band:** 30 (2000)

Heft: 4

**Rubrik:** L'assurance d'un avenir radieux

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# L'assurance d'un avenir radieux

ontrairement à ce que l'on pourrait penser, ou à ce que l'on voudrait nous faire croire, l'avenir se prépare à tout âge. Il n'est pas interdit d'avoir des projets à 60 ans ou à 80 ans. Les deux grands thèmes qui préoccupent les seniors sont invariablement l'argent et la santé. Comment agir pour vivre décemment, avec une rente suffisante? Comment s'assurer efficacement contre la maladie? Comment éviter de dilapider son patrimoine le jour où il faudra entrer en EMS?

Naturellement, ces trois questions n'arrivent pas forcément en même temps.
Le problème de la prévoyance financière intervient très tôt, avec les cotisations AVS et le deuxième pilier. C'est généralement à partir de cinquante ans que l'on complète ses futures rentes avec un troisième pilier. Mais il faut encore attendre quelques années pour s'intéresser aux assurances destinées aux personnes âgées. Nous vous présentons dans ce dossier une large panoplie de produits bien adaptés.

### Visitez gratuitement les 250 plus beaux musées suisses!



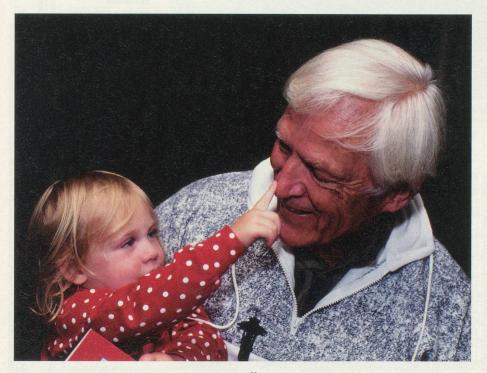
pagné de 5 enfants de moins de 16 ans. Alors, n'attendez plus pour découvrir le Musée des transports de Lucerne, le Musée en plein air de Ballenberg ou le Musée international de la Croix-Rouge de Genève et invitez vos enfants, petits-enfants, filleuls ou neveux, ils en seront enchantés!

Votre Banque Raiffeisen se tient à votre disposition pour obtenir votre carte.



# Comment planifier sa retraite?

La situation des assurances sociales étant de plus en plus précaire, il est sage de prévoir aujourd'hui un financement complémentaire de sa retraite. A 40 ans ou à 80 ans, il existe toujours une possibilité d'améliorer ses revenus. Voici comment!



Une retraite sans soucis se prépare suffisamment tôt

ujourd'hui, on connaît parfaitement les problèmes qui se poseront dans le futur aux assurances sociales. Depuis 1996, l'AVS dépense chaque année plus qu'elle n'encaisse. Certes, les réserves atteignent encore 20 milliards de francs, mais elles vont fondre comme neige au soleil dans les prochaines années. Il restera 16 milliards en 2005, à peine plus de 2 milliards en 2010 et le déficit atteindra 28 milliards en 2015, compte tenu du «papy boom», si rien n'est entrepris d'ici là.

Naturellement, les spécialistes ont déjà réagi. Pour éviter une trop rapide érosion, on va augmenter la TVA, l'âge de la retraite des femmes et ouvrir des casinos (les bénéfices seront versés dans les caisses AVS).

Sans oublier l'or de la Banque nationale suisse et quelques autres recettes encore à trouver. Quant au 2° pilier (LPP), lui aussi menacé, il subira prochainement une révision faisant passer le taux actuel de 7,2% à 6,65%. Les heureux bénéficiaires de cette manne bienvenue toucheront donc 0,55% de rentes en moins d'ici à 2005 probablement.

### **Prestations gratuites**

Le moment est donc venu de songer à planifier sérieusement sa retraite, en contractant un 3° pilier, une rente viagère, ou en investissant intelligemment l'hypothétique héritage du providentiel oncle d'Amérique. Comment planifier sa retraite?

Qui faut-il contacter pour placer son argent le plus judicieusement possible? De quelle manière gérer son 2° pilier en arrivant à la retraite? Autant de questions que l'on peut logiquement se poser face à l'offre des banquiers, des assureurs et des spécialistes en placements pour retraités.

Les grandes banques du pays sont peu intéressées par des placements «de pères de famille» ou de retraités, sauf si les sommes investies représentent un beau paquet de millions. A l'UBS par exemple, le compte personnel 60 Plus propose un taux de base atteignant 0,75% au lieu du 0,5% habituel. Une misère. Pourtant, les détenteurs de ce compte bénéficient de plusieurs prestations gratuites: relevé mensuel, attestation fiscale, ordres permanents. «Nous proposons un service de consultation financière, précise Edouard Duc, chef du service aux clients. Des spécialistes proposent une analyse globale de la situation des futurs investisseurs en optimisant l'aspect fiscal.» Coût des conseils: Fr. 200.l'heure et Fr. 950. – au minimum...

De son côté, la Banque cantonale vaudoise propose évidemment plusieurs solutions aux investisseurs à cheveux gris. L'offre est si vaste qu'il est difficile de conseiller tel ou tel produit, étant donné que chaque cas est différent. Les produits de bancassurance de la famille «Swissca» assurent des rendements, sur dix ans, qui se situent aux environs de 3 à 3,5% en prenant pour base une prime annuelle minimale de Fr. 3600.—.

Il est également possible de verser une prime unique minimale de Fr. 10 000.— par an avec le produit «BCV Security III», une assurancevie liée à une allocation d'actifs, pour un rendement minimal de 3%. Evidemment, face aux 7,2% légaux du 2° pilier, ces rendements paraissent bien maigres. La BCV conseille également d'avoir recours à un planificateur financier joliment baptisé



### POUR TOUTES LES PERSONNES NÉES

entre

1925

La popularité des fonds de placement est de plus en plus grande. Nous vous offrons cette forme d'épargne rentable assortie d'une garantie de capital minimal, protection risque incluse, et malgré tout sans visite médicale. Si vous avez entre 50 et 75 ans, vous devez absolument lire ce qui suit.

### Investissement dans des fonds de placement

Vos apports réguliers sont désormais investis dans des fonds de placement soigneusement sélectionnés. Tous les revenus de ces fonds vous appartiennent. Réinvestis dans ces mêmes fonds, ils vous rapportent de nouveaux bénéfices. Les perspectives de rendement sont nettement plus séduisantes que celles d'un placement de capital conventionnel.

#### Revenus exonérés d'impôts

Vous n'aurez à payer aucun impôt sur le revenu et aucun impôt sur le revenu et aucun impôt anticipé sur les produits des intérêts de ce placement de capital. La police année de naissance a en effet été reconnu par l'Office fédéral des assurances privées et autorisé officiellement comme assurance-vie fiscalement privilégiée du fait que nous avons doté cette fort intéressante forme de placement d'une couverture d'assurance sur la vie.

Veuillez noter que les chiffres du tableau ci-contre tiennent compte des primes investies dans le capital-risque en cas de décès.





## Plan de placement à perspectives de rendement élevées moyennant des cotisations mensuelles modiques

Avoir en parls probable au bout de 10 ans moyennant les cotisations suivantes: Fr. 50, Fr. 100, Fr. 200 ou Fr. 500									
Homme	Fr. 50	Fr. 100	Fr. 200	Fr. 500	Femme	Fr. 50	Fr. 100	Fr. 200	Fr. 500
<b>*</b>	par mois	par mois	par mois	par mois	1	par mois	par mois	par mois	par mois
Votre âge actuel	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Votre âge actuel	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
50	7204	14408	28817	72399	50	7302	14604	29209	73388
51	7188	14378	28756	72244	51	7287	14574	29149	73236
52	7159	14319	28636	71945	52	7279	14558	29117	73156
53	7136	14274	28547	71718	53	7264	14527	29056	73003
54	7107	14214	28430	71422	54	7255	14512	29024	72922
55	7077	14156	28313	71127	55	7240	14482	28963	72770
56	7048	14098	28195	70831	56	7225	14451	28903	72616
57	7012	14026	28051	70468	57	7217	14435	28870	72535
58	6977	13954	27909	70108	58	7202	14405	28810	72380
59	6935	13871	27742	69684	59	7179	14361	28720	72156
60	6887	13775	27550	69201	60	7164	14330	28660	72004
61	6840	13680	27361	68725	61	7143	14287	28573	71784
62	6781	13562	27125	68129	62	7122	14243	28487	71567
63	6716	13433	26867	67479	63	7093	14187	28374	71282
64	6634	13270	26539	66653	64	7064	14131	28262	70998
65	6541	13084	26168	65716	65	7024	14047	28095	70577
66	6427	12855	25712	64561	66	6975	13951	27901	70088
67	6304	12609	25219	63046	67	6913	13828	27654	69466
68	6168	12338	24676	61691	68	6839	13679	27357	68717
69	6018	12035	24071	60177	69	6759	13519	27039	67912
70	5858	11714	23431	58578	70	6668	13337	26676	66995
71	5687	11373	22748	56868	71	6567	13134	26270	65973
72	5511	11023	22046	55112	72	6457	12914	25827	64856
73	5332	10665	21331	53327	73	6332	12665	25328	63320
74	5145	10291	20582	51453	74	6200	12401	24801	62006
75	4955	9910	19822	49553	75	6062	12126	24253	60630
Les prestations sont assurées par FORTUNA, leader dans les assurances liées à des fonds de placements en Suisse.									

IMPORTANT: Le calcul de la prestation probable repose sur un rendement de fonds moyen estimé à 7%, mais qui ne saurait toutefois être garanti à l'avenir. Alors qu'un rendement supérieur conduit à une prestation plus importante à l'échéance de la durée d'assurance, un rendement inférieur donne lieu au versement d'un capital en cas de vie moins important. Dans tous les cas, nous vous garantissons un capital en cas de vie égal au montant du capital versé en cas de décès et ce indépendamment du développement du marché des capitaux survenu entretemps.

### Vos avantages:

- 1. Couverturerisque incluse
- 2. Sans examen médical
- 3. Capital minimal garanti dans 10 ans
- 4. Rendement élevé grâce à l'épargne dans des fonds de placement
- 5. Revenus de capitaux intégralement versés
- 6. Revenus exonérés d'impôts – autorisation officielle

### Couverture risque incluse

Pour plus de sécurité pour votre conjoint ou partenaire, respectivement votre famille, ce placement de capital est doté, dès la troisième année d'assurance, d'une couverture-risque en cas de décès (remboursement durant les deux premières années de toutes les primes déjà versées plus 10% d'intérêt annuel). Jusqu'à Fr. 100'000.— de capital-décès (Plans d'épargne Senior FORTUNA éventuellement déjà existants inclus), nous n'exigeons aucun examen médical.

### Sécurité garantie

Quelle que soit l'évolution du marché des capitaux, FORTU-NA vous garantit, à l'échéance de 10 ans de votre plan de placement, un capital minimal égal au montant de la couverturerisque garantie. Voici un avantage qu'aucune banque n'est à même de vous offrir.



Renseignements immédiats/ Numéro gratuit

0-800 881 882

Fax: 0-800-888-020

Nous sommes à votre service 24 h sur 24 et même le week-end.



### Demande d'évaluation

Oui, j'aimerais en savoir davantage sur la police année de naissance. Veuillez m'envoyer gratuitement et sans engagement par la poste l'ensemble de la documentation ainsi qu'une évaluation personnalisée.

Les perspectives de rendement et les garanties qui m'intéressent sont celles correspondant à l'apport mensuel suivant: | Fr. 50.- | Fr. 100.- | Fr. 200.- | Fr. 500.- | autre apport

□ Monsieur □ Madame Nom: Prénom: Date de naissance (important pour le calcul de l'offre):

Rue/N°: NPA/localité: Téléphone durant la journée:

Je désire être informé des nouveautés par e-mail: @ Veuillez envoyer ce coupon à: GENERALI Direct, Case postale 76, 8800 Thalwil

---

«Private Banking». Chaque cas est différent, c'est pourquoi il est impossible, dans le domaine des investissements privés, de généraliser. Vous obtiendrez les renseignements personnalisés au guichet de la banque.

La Banque Cantonale de Genève propose aussi un compte privé «Aînés» offrant plusieurs prestations à cette catégorie de clients. «C'est le compte idéal pour recevoir ses revenus et effectuer ses paiements, mentionne la publicité de la BCG. Grâce à son taux d'intérêts élevé et à la gratuité de sa gestion, le compte privé Aînés offre, sur la place, le meilleur rapport coût/rendement de sa catégorie.»

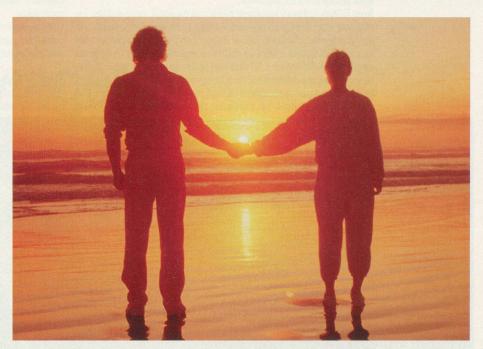
En fait, si le taux d'intérêt n'excède pas 0,75%, l'établissement genevois offre la gratuité des relevés trimestriels et des frais de gestion. Comme partout ailleurs, des conseillers de gestion proposent leur aide (rémunérée) pour améliorer le rendement de vos économies ou placer votre argent.

### La fortune du 2<sup>e</sup> pilier

Faut-il oui ou non retirer son 2° pilier à l'âge de la retraite? La réponse dépend en fait de l'espérance de vie. Comme les retraités touchent chaque année le 7,2% de la somme accumulée durant les années de travail, il vaut la peine de choisir le versement sous forme de rente... à condition de vivre vieux. Il faut savoir qu'en cas de décès, la veuve du rentier du 2° pilier ne touchera que le 60% de la somme restante et que ses héritiers ne recevront pas un sou.

En choisissant de retirer la somme globale, chacun la gère à sa convenance, ce qui représente un gage de liberté. Il est alors prudent de s'entourer de conseillers professionnels.

Les banques Raiffeisen, qui viennent de fêter leur centième anniversaire, ont compris qu'il était urgent de conseiller les préretraités et les retraités disposant d'une petite fortune lorsqu'ils choisissent de retirer leur 2º pilier. A ce sujet, il faut savoir que certaines caisses n'autorisent pas le retrait global et qu'il faut, en tous les cas, mentionner le choix du retrait trois ans avant de prendre sa retraite. Il faut savoir également que le fisc se sert au passage, lorsqu'un retraité décide de s'approprier son 2e pilier. En fait, le taux d'imposition varie d'un canton à l'autre (voir encadré).



Les 2e et 3e piliers permettent d'envisager l'avenir avec sérénité

«Il est même possible de planifier sa retraite anticipée», dit Christian Duby, responsable du département Assurance Raiffeisen. Effectivement, c'est prévu dans la 10° révision, moyennant toutefois une réduction de 6,8% de la rente AVS par année. «Afin d'optimiser le rendement de leur avoir, les rentiers doivent tenir compte de quatre éléments essentiels: les assurances, les placements, la fiscalité et les droits de succession. Selon les clients, nous conseillons de diversifier les placements entre obligations et actions.

L'idéologie des banques Raiffeisen se résume en une phrase: «Pas de profit à tout prix!» Ce n'est pas un hasard si les petits clients sont de plus en plus nombreux à faire confiance à cette institution, qui est encore à l'échelle humaine. Les seniors apprécient à leur juste valeur les conseils empreints de sagesse: «Ces clients ont besoin d'un rendement régulier de leurs fonds. On propose donc de placer une grande partie de leur argent en obligations pour la sécurité et une petite partie en actions, plus rentables, mais plus aléatoires.»

Un système élaboré de plan financier est actuellement mis en place dans les banques Raiffeisen. Il sera opérationnel dès le mois d'octobre prochain.

### LE 2º PILIER, CIBLE DU FISC

Si vous avez décidé de retirer votre 2° pilier en une seule fois, parvenu à l'âge de la retraite, il faut savoir que le fisc va se servir au passage. Le pourcentage de l'impôt varie sensiblement d'un canton à l'autre. Exemple avec un retrait de Fr. 100 000.–.

**Vaud:** c'est le plus gourmand. L'impôt sera de Fr. 11119.- (11,1%). Fr. 6795.-(6,8%). Jura: cela baisse sensiblement. L'impôt sera de 4928.-15%1. Genève: canton situé dans la moyenne. Impôt de (4,6%). Valais: à peine moins important, avec 4663.-3276.-(3,3%). Neuchâtel: le canton est généreux. L'impôt est de 2680.-Fribourg: le canton le plus «généreux». Impôt de (2,7%).

Selon la somme, il vaut la peine de déménager quelque temps avant le retrait. A moins que, dans le futur, l'harmonisation fiscale ne remette les pendules à l'heure.

### SIEMENS

votre écoute soit à son maximum.

Avec SIGNIA, grâce au traitement numérique du signal, votre audition est meilleure, quel que soit votre environnement. Le cerveau de l'appareil, issu de l'intelligence artificielle, calcule 500 millions d'opérations par seconde pour votre plus grand confort. Le double microphone optimisé vous permet de prêtre l'oreille à votre fille, sans rien perdre de ce qui se passe autour de vous. Avec une électronique deux fois plus petite, SIGNIA est si discret qu'il ne se voit plus et consomme beaucoup moins de piles. Et si votre fille vous téléphone, SIGNIA est totalement compatible avec les téléphones

Quand votre fille vous parle de sa nouvelle passion pour l'Art, il faut que mobiles. Avec un amplificateur garanti 2 ans, SIGNIA est définitivement l'appareil numérique qui va faire disparaître le mot malentendant du vocabulaire.

> Votre audioprothésiste est formé à ces nouvelles technologies et vous conseillera gratuitement. Prenez donc un rendez-vous! Ou demandez de plus amples informations à:

Siemens Audiologie SA, Soodstrasse 57, 8134 Adliswil 2 téléphone 01-711 74 74, fax 01-711 74 84 E-Mail: riederb@siemens-audiologie.ch





# La rente viagère

Il s'agit d'un 3° pilier qui présente une solution souple, individuelle, aménageable, qui assure un revenu supplémentaire. Dans le canton de Vaud, 25 000 personnes ont choisi cette solution.

d'une bonne rente viagère, serait de commencer à épargner sérieusement dès l'âge de 40 ans. Un versement mensuel régulier de Fr. 500.—permet d'atteindre la somme totale de Fr. 325 000.— après une trentaine d'années, compte tenu d'une rémunération moyenne de 4%.

Les Retraites populaires garantissent, quant à elles, un taux brut de 3,25% pour les rentes viagères différées et 3,75% pour les rentes viagères immédiates. Ces taux sont garantis à vie et peuvent même être légèrement supérieurs, grâce au système de répartition des excédents. L'institution reverse, en principe tous les cinq ans, une bonification de 7 à 8%.

La solution de la rente viagère reste l'une des plus simples et des plus sûres. Il y a deux moyens de la financer: soit en versant une prime régulière (libre choix de la somme et du rythme), durant la vie professionnelle, soit en investissant un capital à une date choisie. Dans les deux cas, la rente variera évidemment en fonction des sommes investies. Dans les deux cas, elle est garantie à vie. Voyons ces deux solutions en détail.

### Rente viagère différée

Cette solution a l'avantage de la flexibilité, mais elle s'adresse avant tout aux personnes encore en activité. Aucun versement minimum n'est imposé. Chaque année, les assurés peuvent effectuer un ou plusieurs versements dont le montant est libre. Cumulées au fil des ans, ces sommes offrent le choix d'un capital décès égal au montant de la prime et une rente versée à l'âge souhaité. L'assuré est totalement libre de déci-

der à quel moment il veut bénéficier de ses rentes. Il peut même continuer à cotiser, une fois arrivé à la retraite, et augmenter sa future rente, qu'il touchera dès le jour de son choix. Des modifications de contrat peuvent intervenir en fonction de la situation familiale ou financière.

### Rente viagère immédiate

Cette formule intéressera tout particulièrement les personnes qui arrivent à la retraite. L'assuré verse en une ou plusieurs fois un capital qui lui assurera une rente selon ses besoins. Ce capital peut provenir de la vente d'un bien immobilier, d'un compte d'épargne, d'un héritage ou du retrait de son 2° pilier. «L'essentiel est d'assurer la sécurité du capital et de lui garantir une rentabilité performante, ce que Retraites Populaires Vie fait depuis des années avec succès.»

On le constate, la rente viagère, qu'elle soit envisagée à long terme, par des versements réguliers ou irréguliers ou qu'elle résulte d'un capital investi en une fois, demeure une solution complémentaire intéressante.

### Quatre rentes à choix

Lors de l'entrée en jouissance de la rente, quatre solutions sont offertes aux clients des Rentes populaires: l'exclusive, la classique, l'altruiste et la maximale.

L'exclusive. Il s'agit d'une formule unique proposée par les Retraites populaires Vie. Lors du décès de l'assuré, la totalité du capital initialement investi est versée aux héritiers.

La classique. Au décès de l'assuré, le solde du capital investi est payé,

### **ADRESSES UTILES**

### Rentes genevoises

11, place du Molard, 1211 Genève 3. Tél. 022/817 17 17.

### Retraites populaires

Rue Caroline 11, case postale, 1001 Lausanne. Tél. 021/348 21 11.

### **Groupe Mutuel**

Rue du Nord 5, 1920 Martigny. Tél. 0848 803 111.

### Fortuna assurances

Bahnhofstrasse 20, 8800 Thalwil. Tél. 01/722 68 00.

### **Banque Raiffeisen**

Route de Berne 20, 1010 Lausanne. Tél. 021/654 04 62. Renseignements dans les succursales Raiffeisen.

### Banque cantonale de Genève

Quai de l'Ile 17, 1204 Genève. Tél. 022/317 27 27. Renseignements dans les différentes agences.

### Banque cantonale vaudoise

Place Saint-François, 1001 Lausanne. Tél. 021/212 23 41. Renseignements dans les succursales.

déductions faites des rentes versées. Les héritiers récupèrent ainsi la partie du patrimoine qui n'a pas été dépensée.

L'altruiste. Formule idéale pour un couple, elle permet de maintenir le niveau de vie en cas de décès prématuré d'un des conjoints, tout au long de sa vie. C'est un moyen de combler la diminution des rentes AVS.

La maximale. Cette formule s'adresse à des célibataires ou à des couples sans enfants. La rente versée est plus élevée, mais le capital investi n'est pas restitué lors du décès.

# Des assurances pour les seniors

Depuis quelques années, les primes d'assurance maladie ont pris l'ascenseur. Population dite «à risque», les seniors sont fortement pénalisés. De rares compagnies viennent à leur secours. C'est le cas du Groupe Mutuel.

Basé à Martigny, le Groupe Mutuel, société d'assurances d'importance nationale, réunit une quinzaine de caisses. Cette société compte 400 000 assurés, dont les deux tiers en Suisse romande. Elle vient de lancer «Hôpital Senior» à l'intention des retraités.

«Les primes des retraités en division mi-privée et privée ont subi des augmentations si exorbitantes que de nombreux assurés ont dû renoncer, contre leur gré, à cette couverture, au moment où ils en ont le plus besoin», constatent les responsables Groupe Mutuel. Leur sort a incité ces derniers à réfléchir sur ce phénomène. Résultat de cette réflexion: une nouvelle couverture inédite en Suisse. «L'assurance Hôpital Senior est fondée sur la solidarité entre assurés, grâce à une progression linéaire des primes selon une échelle déterminée. L'assuré connaît à l'avance l'évolution de sa prime. Il n'est donc plus sujet aux mauvaises surprises, ni aux augmentations brutales des cotisations.»

Cette assurance propose quatre classes: division commune avec chambre à un ou deux lits, division miprivée et division privée. Il n'y a pas d'âge limite et chaque personne peut adhérer à cette assurance dès 55 ans.

Les primes sont fixées selon un indice progressif qui varie en fonction de l'âge de l'assuré. Cet indice de 100 jusqu'à 55 ans augmente de 7 points (7%) par année. Ainsi, en classe 1, l'assuré de 55 ans paiera

Fr. 35.– par mois. A 64 ans, sa prime aura passé à Fr. 57.05 et à 70 ans à Fr. 71.75. En classe 4 (privé), la prime mensuelle de base se monte à Fr. 165.– à 55 ans et grimpe jusqu'à Fr. 338.25 à 70 ans.

L'avantage réside dans le fait qu'il est encore possible de s'assurer correctement à l'âge de la retraite et que le montant des primes est connu. Mais cette assurance complémentaire a un prix qu'il faut pouvoir payer.

### Jusqu'à 82 ans

La compagnie d'assurances Fortuna joue également la carte des seniors en proposant une formule couvrant maladie, accident ou opération. Il s'agit d'une assurance d'indemnité journalière d'hospitalisation, qui paie des prestations pour un montant que vous aurez choisi. Ici également, le montant des primes varie selon l'âge. Il faut préciser qu'une personne peut s'assurer jusqu'à 82 ans (sans examen médical) et qu'elle bénéficie d'une protection garantie contre la résiliation.

Trois indemnités journalières d'hospitalisation sont proposées: Fr. 120.–, Fr. 200.– et Fr. 320.–. Prenons, pour exemple, la prestation de Fr. 200.– par jour ou Fr. 6000.– par mois (maximum Fr. 300 000.–), avec un délai de carence de trois jours. Entre 61 et 68 ans, vous paierez une prime mensuelle de Fr. 136.60 pour vous seul et Fr. 243.40 pour votre couple. Entre 76 et 82 ans, votre prime passera, pour la prestation identique, à Fr. 188.40 pour vous et à Fr. 336.80 pour votre couple.

### **Assurance autonomie**

Dans le canton de Genève, on dénombre 6500 personnes dépendantes et 9000 personnes fragiles chez les plus de 65 ans. Ces 15500 personnes à risque représentent plus du quart de la population âgée et sont forcément à la charge de l'Etat.

Ainsi, les conséquences économiques deviennent difficilement supportables.

Si les personnes à faible revenu et sans fortune sont prises en charge par les services sociaux, les autres doivent participer aux frais engendrés par leur état de dépendance. Parfois, les sacrifices financiers sont importants. La fortune accumulée patiemment tout au long d'une vie fond en quelques mois et il faut même parfois revendre les biens immobiliers pour financer un séjour à l'hôpital ou en EMS

Face à cette situation, les Rentes genevoises mettent en place une nouvelle formule de rente de dépendance appelée «Assurance autonomie», qui sera effective dans le courant du printemps. Le montant des primes dépend naturellement du degré de dépendance et l'assurance autonomie peut être liée à une rente viagère. Cette formule, inédite en Suisse, a fait ses preuve dans les pays voisins. Elle ne protège pas contre la dépendance due au grand âge, mais elle évite de dilapider ses biens, grâce aux rentes augmentées dans des proportions importantes. Les frais d'hospitalisation ou d'EMS peuvent être en partie remboursés par le biais de cet appoint non négligeable.

**Dossier: Jean-Robert Probst** 

### RENTE AUGMENTÉE

Un exemple pour illustrer ces prestations. Un homme valide de 65 ans, qui contracte une rente viagère en versant une prime unique de Fr. 100 000.—, recevra Fr. 6485.— par an. Or, en combinant avec la nouvelle assurance autonomie, sa rente sera augmentée à Fr. 10 553.— (63%) en cas de dépendance faible, à Fr. 12 230.— (89%) en cas de dépendance moyenne et à Fr. 14 463.— (123%) en cas de dépendance grave.